

**CONVENTION REGIONALE
POUR UNE EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE
EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
2016-2020**



- Entre :**
- L'Etat, sis 181 rue de Bourgonne-45042 ORLEANS CEDEX 1, représenté par le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Monsieur Nacer MEDDAH,
Les services de l'Etat concernés sont :
 - la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale,
 - la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
 - L'Académie d'Orléans-Tours, sise 21 rue Saint-Etienne - 45043 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, Chancelier des Universités, Madame Marie REYNIER,
 - La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, sise Cité administrative Coligny - 131 rue du Faubourg Bannier - 45042 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Directeur régional Monsieur Jean-Roch GAILLET,
 - La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération n° 15.10.28.18. de la Commission permanente régionale en date du 19 novembre 2015,
 - L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sise 9 avenue Buffon - BP 6339 - 45063 ORLEANS CEDEX 2, représentée par son Directeur général, Monsieur Martin GUTTON,

Régional
La Convention 2006-2009 avait permis d'installer des démarches et des actions communes efficaces et en cohérence avec les stratégies respectives des signataires. Ces derniers avaient souhaité conforter et structurer ce partenariat, en lien avec les dix propositions issues des Assises régionales 2009 de l'éducation à l'environnement pour le développement durable, et leur stratégie respective :

- Plan stratégique de la DRDJSCS
- Projet de service de la DREAL et document stratégique régional pour la zone de gouvernance
- Projet académique
- Plan régional pour l'enseignement agricole
- Agenda 21 du Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne
- La stratégie de l'Ecopôle, établissement public régional.

La Convention 2011-2015 a permis de pérenniser les démarches entreprises, d'asseoir les politiques d'éducation à l'environnement et d'accueillir deux nouveaux partenaires : le Département du Cher et le Département d'Indre-et-Loire.

L'organisation des 3^{èmes} assises régionales de l'éducation à l'environnement en décembre 2012 a associé un très grand nombre d'acteurs professionnels de l'éducation à l'environnement, de collectivités et d'acteurs institutionnels. Ces assises ont complété et enrichi le plan d'actions de la CREEDD pour quatre années.

La convention 2016-2020 a pour ambition de développer cet espace de concertation par de nouvelles actions communes.

2. ENJEUX

Les signataires ont la volonté commune de favoriser la prise de conscience des publics aux enjeux environnementaux, dans le cadre du développement durable. Pour ce faire, ils souhaitent renforcer leur synergie au niveau régional afin d'amplifier les actions.

3. PUBLICS

Les dispositions de la présente convention s'adressent à tout type de public, à chaque âge de la vie, en temps scolaire, périscolaire, de formation professionnelle initiale ou continue, de travail, de loisirs, d'engagement bénévole ou citoyen.

4. FINALITES

Les partenaires adoptent, chaque année, en fonction d'orientations pluriannuelles, un plan d'actions commun. Ils veillent tant à la qualité qu'à l'amplification des actions, s'inscrivant dans les objectifs mentionnés à l'article 5. Ils s'accordent pour ouvrir un espace de concertation à d'autres acteurs concernés par les mêmes enjeux.

Un comité technique, dont les membres sont désignés par les signataires, associe, à titre d'invité permanent avec voix consultative, l'Ecopôle. Il se réunit deux fois par an et autant de fois que nécessaire suivant les travaux engagés par la convention. Il assure la mise en œuvre du plan d'actions et réalise son évaluation.

Il est chargé de proposer à la validation de chaque instance le plan d'actions annuel.

Il peut inviter des représentants d'organisations ou d'institutions partenaires des signataires.

✓ **Coordination**

La **coordination** de la convention est prise en charge pour deux ans, par un des représentants des membres du comité de pilotage et par le GRAINE Centre, animateur permanent. Elle comprend la préparation de l'ordre du jour, la convocation des participants aux réunions, le pilotage des réunions, la finalisation et la transmission des comptes rendus. Les échanges par voie électronique sont privilégiés.

Le comité technique se dote d'une plateforme collaborative, supportée techniquement par l'un des partenaires. Cet espace permet, entre autres, de rassembler les documents communs, de partager agenda et actualités, et de faciliter la conduite des réunions.

✓ **La CREEDD, un espace de concertation**

Le comité technique organisera une année sur deux **un temps de concertation sur une thématique spécifique de l'éducation à l'environnement. L'objectif est d'associer de nouveaux acteurs** institutionnels, des élus ainsi que des acteurs de terrain pour favoriser le dialogue et développer de nouvelles actions. Ce temps de concertation sera associé à la tenue du comité de pilotage annuel.

7. MOYENS

Le suivi de la CREEDD, par le comité technique, est assuré :

- pour la DRDJSCS, par la personne en charge de l'éducation à l'environnement,
- pour la DREAL, par la personne en charge de l'éducation à l'environnement,
- pour l'Académie, par deux membres du comité de pilotage académique Éducation au Développement Durable (EDD),
- pour la DRAAF, par le chargé de mission « agriculture » du service régional de la formation et du développement,
- pour le Conseil régional du Centre-Val de Loire, par la personne en charge de l'éducation à l'environnement,
- pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, par le/la chargé(e) d'intervention en charge du suivi de la convention à la délégation Centre Loire,
- pour le GRAINE Centre, par un représentant du Bureau et le poste de direction,
- pour l'Ecopôle de la Région Centre-Val-de Loire, par la directrice,
- pour le Département du Cher, par la personne en charge de l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- pour le Département d'Indre-et-Loire, par la personne en charge de l'éducation à l'environnement.

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire met à disposition et administre l'outil Agora qui héberge la plateforme collaborative du comité technique.

Le GRAINE Centre met à la disposition et administre la liste de discussion ainsi que la page Internet de présentation de la CREEDD.

d. Résolution des litiges

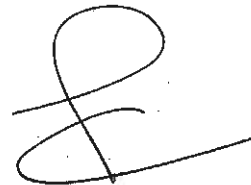
En cas de litiges sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les signataires conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif d'Orléans, et ce après épuisement des voies amiables.

Fait à ORLEANS le **19 AVR. 2016** (en 8 exemplaires originaux)

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Nacer MEDDAH



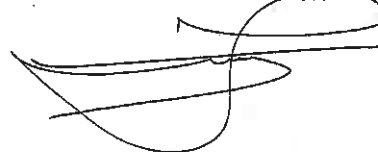
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, Chancelier des Universités
Marie REYNIER



Le Président du Département d'Indre-et-Loire
Jean-Yves COUTEAU



Le Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Martin GUTTON



Le Président du Conseil régional de la Région Centre-Val de Loire
François BONNEAU



Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Jean-Roch GAILLET



Le Président du Département du Cher
Michel AUTISSIER



Le co-Président du GRAINE Centre
Alexandre ROUBALAY

